

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1198 portant nomination dans le personnel du Service Judiciaire

n° 1198

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 décembre 1952

Numéro JO  
n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro  
1 janvier 1953

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 22 août 1928 sur la Magistrature coloniale

**Vu** le décret du 7 juillet 1952 nommant M. Jardillier Président du Tribunal de 3° classe de Djibouti, en remplacement de M. Baudrand appelé à d'autres fonctions

**Vu** l'arrivée dans la Colonie de M. Jardillier

Sur la proposition du Chef du Service Judiciaire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

—M. Jardillier, Président du Tribunal de 3° classe de Djibouti, prendra possession de ses fonctions pour compter du 1er décembre 1952, date de son arrivée à Djibouti. Avant d'entrer en fonction, il prêtera le serment prescrit par la loi.

#### Art. 2

—Le Chef du Service Judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, publié au Journal officiel de la Colonie et communiqué partout où besoin sera

**Le Gouverneur.N. SaDouL.**